

**ASSEMBLÉE NATIONALE**31 janvier 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 210

présenté par  
MM. Gorce, Vidalies, Durand, Christian Paul,  
Mme Clergeau, M. Lurel, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont, MM. Charzat, Néri,  
Le Garrec, Mmes Lignières-Cassou, David, M. Liebgott  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement**  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 8 de cet amendement par les mots : « , la date de la présentation de la lettre recommandée fixe le point de départ du préavis. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision concernant la lettre de licenciement.